Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Dégâts des eaux en location

---
Par sandyloulou2020

Bonjour
Mon locataire laisse traîner un degat des eaux depuis plus de 3 semaines, il m'a prévenu Qu hier, résultat le plafond de la pièce du dessous est gorge d eau ainsi que le mur voisin à la salle de bain, c'est seulement maintenant qu'il a décidé de ne plus utiliser la salle de bain et ne voulait même pas prévenir son assurance et me disait que c'est à moi de de prévenir la mienne en tant que bailleur, j'ai lu sur internet que c'est son assurance à lui qui prendra en charge la recherche de fuite d eau et aussi l assèchement des murs et plafond plus le changement du parquet flottant, je voudrais savoir tout de même si son assurance ne prend pas en charge, ce sera bien à lui de remettre en état mon logement svp étant donné qu'il m'a prévenu très tard? Plus de 3 semaines après début du sinistre
Merci

---
Par janus2

Bonjour,
D'où vient ce dégât des eaux, de votre appartement ou d'un appartement voisin ?